BEAUVAL TT

Tournoi Gérard Catel

Deuxième édition du 16 mai 2026

Règlement sportif

Les participants au tournoi sont assujettis au présent règlement.
Les classements pris en compte sont ceux de la 2eme phase (janvier 2026)
Une vérification des classements officiels sera effectuée.

Article 1: Organisation

Le Beauval TT organise son tournoi le samedi 16 mai 2026.
N°homologation: ….. homologué par la fédération française de tennis de table

Le tournoi se déroule sur 12 tables à la salle des sports Eugène Greuet, chemin de Beauquesne 80630 Beauval. Ouverture de la salle à partir de 07h30.
Mr Frédéric Zarita sera le juge arbitre (JA3) sur l'ensemble du tournoi et sera le seul habilité à trancher les litiges et ses décisions seront sans appel.

Article2: Dotations et tableaux

La dotation totale est de 1400€
Le nombre d'inscrits maximum par tableau est de 36 joueurs.
Les récompenses seront distribuées aux vainqueurs-finalistes-3ème et 4ème
Les dotations en espèces sont portées à titre indicatif et pourront être revues en fonction d'un nombre minimal de participants par tableaux.

Série A 500-699 pts (50€ 30€ 15€ 15€) **08h30**
Série B 500-1299 pts (70€ 40€ 20€ 20€) **09h30**
Série C 500-999 pts (50€ 30€ 15€ 15€) **10h30**
Série D 500-1899 pts (100€ 70€ 30€ 30€) **11h30**
Série E Série avec handicap (90€ 60€ 30€ 30€) **12h30**
Série F 500-1599 pts (70€ 40€ 20€ 20€) **13h30**
Série G OPEN (200€ 120€ 60€ 60€) **15h00**

Article 3: Conditions de participation

Le tournoi est ouvert à tout joueur/joueuse titulaire d'une licence FFTT traditionnelle.
Les inscriptions sont limitées à 3 tableaux par joueur dont l'open.

Article 4: Inscriptions

Les inscriptions doivent être effectuées via l'application Helloasso avant le 14 mai.
Les inscriptions sont prises en compte par ordre d'arrivée. Si un tableau est déjà complet, il sera toujours possible de s'inscrire sur liste d'attente.
Le règlement des inscriptions se fait dans sa globalité avant la date butoir d'inscription au tournoi. Le montant est de 7€ par tableau.

Article 5: tirage au sort, pointage et début de tableaux

Le tirage au sort des tableaux a lieu 1/2h avant le début du tournoi.
Tous les participants sont tenues de se présenter au juge arbitre au moins 30 mn avant l'heure de sa première série indiquée pour chaque tableau à l'article 2.

Tout joueur non enregistré au moment de la clôture du pointage et qui n'aura pas prévenu de son éventuel retard, sera retiré des listes.

Article 6: Déroulement des parties

Toutes les parties se dérouleront au meilleur des 5 manches (3 manches gagnées).
Les tableaux débuteront par des poules de 3 joueurs.
Des têtes de série correspondant aux meilleurs classés seront désignés dans le tableau.
-Série handicap : Élimination directe, 1 manche à 31 points (changement de serveur tous les 2 points, changement de côté à 20) Deux points d'écart par classement et maximum de 18 points d'avance. 32 joueurs maximum.
Le juge arbitre se laisse le droit d'adapter la formule de la compétition en fonction du nombres d'inscrits.

Article 7: Tenues, balles et tables

La tenue sportive réglementaire sera obligatoire. En conséquence, les tenues de jeu blanches seront interdites.
Des balles pvc 3 étoiles de marques Nittaku seront fournies pour les rencontres.
Les tables utilisées durant le tournoi seront de marque Cornilleau.

Article 8: arbitrage

Chaque joueur devra arbitrer la partie de la poule qu'il ne joue pas, ainsi qu'une partie du tableau après son élimination.
Il aura alors la responsabilité de rapporter à la table d'arbitrage la balle, le stylo et la feuille de la partie correctement remplie.

Article 9: forfait et disqualification

Tout joueur absent au 3 ème appel de son nom sera déclaré forfait.
En cas de forfait non excusé ou absence non excusée, la commission sportive fédérale appliquera l'article IV.202 des règlements administratifs sur votre première partie non jouée et vous perdrez les points classement que vous auriez dû perdre si vous aviez participez et perdu cette partie
Le juge arbitre, en accord avec le comité d'organisation pourra disqualifier ou faire exclure du gymnase tout joueur ou accompagnateur dont le comportement nuit à l'organisation de la compétition ou à l'image de la discipline.

Article 11: responsabilité

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou d'accident pendant la compétition dans la salle ainsi que sur le parking.

Article 12: droit à l'image

Tous les participants au tournoi, acceptent par leur présence sur le site du tournoi que des photographies et des vidéos soient prises.
Ces images pourront être utilisées par l'organisateur à des fins de promotions, de communication et de valorisation de l'évènement.
La participation au tournoi implique l'acceptation sans réserve du présent règlement au droit à l'image.
En cas de litige, la décision de l'organisateur sera considérée comme finale.

COMITE DE LA SOMME DE TENNIS DE TABLE

BEAUVAL TT

Ligue HAUTS-DE-FRANCE de Tennis de Table